



université PARIS-SACLAY

L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS ET L'UVSQ LANCENT UN PARTENARIAT DE MENTORAT PROFESSIONNEL POUR LES ÉTUDIANTS EN DROIT

Alors que de nombreux étudiantes et étudiants peuvent se sentir isolés et coupés de leurs habituels lieux de découverte du monde professionnel (stage, apprentissage, conférences...), l'Ordre des Avocats de Paris et l'UVSQ ont signé le 2 mars 2021 un partenariat de mentorat professionnel pour les soutenir.

Lutter contre le décrochage

Ce programme de mentorat, initié par l'Ordre des Avocats de Paris, vient répondre à l'isolement que connaissent les étudiantes et étudiants en Droit du fait de la crise sanitaire actuelle et permet ainsi de lutter contre le décrochage. Il a pour objectif d'accompagner ceux n'ayant pas l'occasion de réaliser un stage dans le cadre de leur Master, à travers une découverte du métier d'avocat et un partage d'expérience, de savoir et de conseils pratiques.

L'étudiant

Pour en bénéficier, l'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit pour l'année universitaire en cours au sein d'un Master 1 ou d'un Master 2 de Droit au sein de l'une des quatre universités partenaires.

L'avocat

L'avocate ou l'avocat participant au programme s'engage à réaliser un minimum de 4 heures et un maximum de 10 heures de mentorat, qui se tiendront de mars à juin 2021.

Le parcours d'accompagnement

Un premier module d'orientation sera l'occasion de présenter la vie et le fonctionnement d'un cabinet et d'échanger sur la carrière d'avocat.

Un second module consistera à faire découvrir un aspect pratique de la profession à l'étudiant en droit, par l'analyse d'un cas réel, d'un contrat ou d'une opération transactionnelle. L'avocat pourra jusqu'à faire assister l'étudiant à une audience au palais. Les sessions pourront avoir lieu en présentiel dans le cabinet d'accueil ou en distanciel. Enfin, le cabinet pourra éventuellement proposer à l'étudiant mentoré de lui mettre à disposition une salle de révisions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



La signature de cette convention de partenariat s'est tenue le 2 mars 2021 en présence du bâtonnier de Paris, des Présidents de quatre universités franciliennes (Paris I, Paris II, Paris-Saclay et l'UVSQ) et des doyens des facultés de Droit.

L'UVSQ était représentée par ALAIN BUI, son président et MARIE-EMMA BOURSIER, doyen de la Faculté de Droit et Science politique.

